



COMMUNIQUE DE PRESSE

Mardi 15 décembre 2020

Velib' Métropole : 100 stations supplémentaires en 2021 et 40% de vélos à assistance électrique

Réunis en Comité syndical le 11 décembre, les élu.e.s du Syndicat Autolib' Velib' Métropole ont voté le financement par la Métropole du Grand Paris d'une partie de l'extension du service et le passage à 40% de la part de vélos électriques mis à disposition des métropolitain.e.s

Plébiscités par les usager.e.s sur un territoire métropolitain de 400 km², les Vélib' bleus à assistance électrique (VAE) représentent aujourd'hui un trajet sur deux réalisé à Vélib'. Les élus du SAVM ont donc voté une nouvelle augmentation de 5 % de la part des VAE, passant de 35 à 40 % du nombre total des Vélib'.

Outre l'extension du nombre de stations et de la part des VAE, Velib' Métropole sera prochainement disponible dans deux nouvelles collectivités : Châtillon et Saint-Ouen rejoignent les 55 communes actuellement adhérentes au Syndicat, pour une mobilité douce toujours plus fluide dans la Métropole du Grand Paris.

Les élu.e.s se sont également réjouis du développement croissant de la pratique du vélo dans les déplacements quotidiens des Franciliens. Malgré la période de crise sanitaire et de confinement, le service public Velib' Métropole poursuit son développement avec 100 000 courses quotidiennes en semaine, et plus de 410 000 abonné.e.s annuel.le.s.

Enfin, parmi les nombreuses autres délibérations votées en comité syndical, les élu.e.s du SAVM ont approuvé :

- Les règlements intérieurs du Comité syndical et du Bureau, de la Commission d'Appel d'Offres et de la Commission Consultative des Services Publics Locaux ;
- Les budgets supplémentaires 2020 prenant en compte le déploiement complémentaire du service Velib' et une légère baisse des contributions annuelles des collectivités grâce à une gestion financière rigoureuse.

CONTACT PRESSE :

Syndicat Autolib' Velib' Métropole
presse@autolibvelibmetropole.fr